

L'autopartage comme modèle abordable de mobilité durable pour les petites villes

SAUVÉR

QUEST – 17 mars 2016

Br **pense
ta ville** mont

Par Jean Langevin

Directeur général de la Ville de Bromont

- A. Contexte
- B. Ville de Bromont
- C. Historique
- D. Projet CNTA - Études de marché et de faisabilité technique
- E. Projet pilote SAUVÉR
- F. Conclusion



A. Contexte

Préoccupée par les enjeux environnementaux toujours grandissant, la Ville de Bromont, ses élus et dirigeants se sont joints à l'effort collectif pour la lutte contre les changements climatiques en réalisant un inventaire, un plan d'action GES ainsi qu'un plan de développement durable.

Afin de renforcer son implication, la Ville de Bromont est l'une des six (6) municipalités québécoises à participer au projet pilote SAUVÉR – Service d'autopartage avec véhicule électrique pour les municipalités en région. Pour Bromont l'autopartage avec véhicule électrique devient un modèle abordable de mobilité durable pour les petites villes !

Municipalités participantes :

- Ville de Bromont
- Ville de Nicolet
- Ville de Plessisville
- Ville de Rivière-du-Loup
- Municipalité de Sainte-Julienne
- Ville de Témiscouata-sur-le-Lac

Programme de financement :



Conception et coordination:



Société d'innovation en environnement

B. Ville de Bromont quelques données

8 500
habitants

1
Inventaire et
plan d'action
GES

Ville
relais
route
électrique

1
Plan de
Développement
durable

1,5 M
visiteurs
par année

5
bornes de
recharge
publiques

114 km
de
superficie

C. Historique

En 2014 et 2015, YHC Environnement en collaboration avec le Fonds municipal vert (FMV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et du Centre national du transport avancé (CNTA) a réalisé des études de marché et de faisabilité technique pour l'intégration de véhicule électrique jumelée à un service d'autopartage pour les municipalités en région.

Les études ont été réalisées auprès de huit (8) municipalités et six (6) d'entre elles dont la Ville de Bromont participent maintenant au **projet pilote SAUVÉR – Service d'autopartage avec véhicule électrique pour les municipalités en région.**

Le projet pilote SAUVÉR est financé par le FMV de la FCM et par les municipalités participantes.

Un projet innovateur et le premier du genre au Canada !

D. Projet CNTA – Études de marché et faisabilité

Les études de marché et de faisabilité technique pour l'implantation au Québec de véhicules électriques jumelée à un service d'autopartage répondaient à plusieurs constats faits lors de la réalisation d'inventaires et plans d'action municipaux sur les changements climatiques :

- **L'absence de transport collectif ad hoc dans les municipalités en région**
- **La sous-utilisation de certains véhicules de la flotte municipale**
- **Les émissions de GES liés au secteur des transports**

Le études répondaient à certains besoins exprimés par les dirigeants municipaux et d'autres instances gouvernementales :

- **Une volonté d'électrification des transports par les municipalités et le gouvernement québécois**
- **Une bonne adéquation des véhicules électriques qui répond aux besoins actuels et qui permettra de réaliser les visées de demain.**

D. Projet CNTA – Études de marché et faisabilité (suite)

Trois (3) enjeux visés :

1

Intégration des
véhicules
électriques

2

Optimisation de
l'utilisation des
véhicules de promenade
municipaux et
autopartage

3

Création de la
route électrique
«verte» (RéV) au
Canada

Les études ont permis de conclure que l'intégration des véhicules électriques dans les flottes municipales et, parallèlement, l'établissement d'un système d'autopartage communautaire permettront d'établir la base d'un réseau de transport électrique au Québec.

E. Projet pilote SAUVÉR

- ✓ La mission de SAUVÉR – Service d'autopartage avec véhicule électrique pour les municipalités en région est d'implanter des véhicules électriques et des bornes de recharge en mode autopartage dans les municipalités et leurs communautés.
- ✓ Le projet pilote SAUVÉR débutera au printemps 2016 sur une période de deux (2) ans avec la participation de six municipalités au Québec et comprendra les éléments suivants :

Les véhicules électriques seront utilisés selon un mode d'autopartage entre différents partenaires utilisateurs.

10
Véhicules
électriques
intégrés dans
les flottes
municipales

10
Bornes
électriques de
niveau 2

3
Bornes
électriques de
niveau 3

F. Conclusion

Qu'est-ce que nous attendons de l'autopartage avec véhicules électriques

Pour les municipalités et leurs partenaires :

- ✓ Réduction des coûts d'utilisation des équipements
- ✓ Partage des coûts d'acquisition et réduction globale du coût unitaire des véhicules
- ✓ Réduction du coût d'utilisation
- ✓ Réduction des émissions de GES liées aux modifications des modes de gestion et aux changements technologiques

Pour le ou les autres utilisateurs :

- ✓ Accès à un service de transport collectif
- ✓ Réduction des coûts de services en transport
- ✓ Réduction des émissions de GES liées à l'utilisation d'une technologie plus propre

F. Conclusion (suite)

La suite du projet SAUVÉR et comment bâtir la route électrique

- ✓ **Brancher les communautés, les villes et les villages plus éloignés**
- ✓ **Bâtir les stations services électriques d'aujourd'hui et de demain**
- ✓ **Créer des cellules d'utilisateurs locaux – Développer les régions avec des technologies novatrices**
- ✓ **Changer nos façons de concevoir et d'utiliser les modes de transport**
- ✓ **Partager les véhicules sous-utilisés (flotte municipale)**
- ✓ **Se moderniser et se préparer pour l'automobile autonome « électrique » qui est déjà prête (Implantée d'ici 5 à 10 ans)**

Questions?

Br  mont